

Informations européennes normalisées en matière de crédit aux consommateurs (crédit PLUS)

1. Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit

Prêteur	Novum Bank Limited
Adresse	4 ^e étage, immeuble Global Capital, rue Testaferrata, Ta' Xbiex
Numéro de téléphone	+356 23395 000
Adresse Internet	www.cashper.fr
Adresse de correspondance	148 Rue de l'Université, 4 ^{ème} étage, 75007 Paris
Numéro de téléphone	+33 182 88 29 24
Adresse e-mail	info@cashper.fr

2. Description des principales caractéristiques du produit de crédit

Le type de crédit Le micro-crédit Cashper PLUS est une facilité de crédit à court terme ayant une maturité de 15 ou 30 jours.

Montant total du crédit Le montant total du micro-crédit est fixé entre 100 € et 1000 €. Le demandeur a la possibilité de déposer une seule demande de prêt à la fois. Ce n'est qu'après extinction du prêt qu'il est possible pour le même demandeur d'obtenir un autre prêt.

Remboursement En un seul paiement dans les 15 ou 30 jours à compter de la date de versement du montant du Mini-Crédit par le Prêteur.

Conditions de versement
Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtenez. Le montant du Mini-Crédit sera transféré sur le compte bancaire du client le quatorzième jour suivant la conclusion du Contrat de Mini-Crédit par le Client; toutefois, ce délai peut être ramené à 24h si l'Emprunteur a souscrit à l'option express (seulement disponible à partir du deuxième crédit).

Durée du contrat de crédit L'accord de crédit possède une durée fixée à 15 ou 30 jours.

Versements échelonnés et, le cas échéant, ordre selon lequel ces versements seront répartis Le montant total dû doit être remboursé au plus tard au jour fixé à 12h00 (CET). Au-delà de ce délai, des frais de retard sont susceptibles d'être facturés.

Montant total que vous devrez payer <i>Il s'agit du montant du capital emprunté majoré des intérêts et des coûts éventuels liés à votre crédit.</i>	Montant en €	Durée en jours	Taux d'intérêt annuel	Intérêt en €	Montant total dû en €
	100	15	18%	0.68	100.68
	100	30	18%	1.36	101.36
	150	15	18%	1.02	151.02
	150	30	18%	2.05	152.05
	200	15	18%	1.36	201.36
	200	30	18%	2.73	202.73
	250	15	18%	1.70	251.70
	250	30	18%	3.42	253.42
	300	15	18%	2.04	302.04
	300	30	18%	4.10	304.10

350	15	18%	2.38	352.38
350	30	18%	4.79	354.79
400	15	18%	2.73	402.73
400	30	18%	5.47	405.47
450	15	18%	3.07	453.07
450	30	18%	6.16	456.16
500	15	18%	3.41	503.41
500	30	18%	6.84	506.84
550	15	18%	3.75	553.75
550	30	18%	7.53	557.53
600	15	18%	4.09	604.09
600	30	18%	8.21	608.21
650	15	18%	4.43	654.43
650	30	18%	8.90	658.90
700	15	18%	4.77	704.77
700	30	18%	9.58	709.58
750	15	18%	5.11	755.11
750	30	18%	10.27	760.27
800	15	18%	5.46	805.46
800	30	18%	10.95	810.95
850	15	18%	5.80	855.80
850	30	18%	11.64	861.64
900	15	18%	6.14	906.14
900	30	18%	12.32	912.32
950	15	18%	6.48	956.48
950	30	18%	13.01	963.01
1000	15	18%	6.82	1006.82
1000	30	18%	13.69	1013.69

Le client peut choisir de souscrire l'option express (coût : 25% du montant) afin d'obtenir son crédit dans les 24h sur son compte. Les tarifs sont précisés ci-après ;

Exemple		Exemple 2	
Prêt	100 €	Prêt	400 €
Durée	15	Durée	30
Intérêts	0,68 €	Intérêts	5.47
Aucun service	0 €	Option express	100 €
Montant total dû	100.68 €	Montant total dû	505.47 €

Garanties exigées

Nous n'exigeons aucune garantie pour le micro-crédit.

3. Coût du crédit

Le taux débiteur

ou, le cas échéant, les différents taux débiteurs qui s'appliquent au contrat de crédit

Les intérêts sont calculés sur 15 ou 30 jours. Le taux annuel effectif des intérêts est de 18%.

Taux annuel effectif global (TAEG)

Afin de se conformer aux dispositions des articles L.313-1 et R. 313-1 du Code de la Consommation français, il est précisé que le taux annuel effectif global est de 18%, sur la base d'intérêts calculés sur 15 ou 30 jours.

Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter :

- une assurance liée au crédit, ou
- un autre service accessoire ?

Non, ce n'est pas obligatoire.

Coûts liés

Il est nécessaire de détenir un ou plusieurs comptes afin d'enregistrer à la fois les transactions de paiement et les virements

Le client a besoin d'un compte courant / d'épargne dans sa propre banque en France pour les transactions de paiement et les virements.

Montant des frais liés à l'utilisation de moyens spécifiques de paiement (par ex. une carte de crédit)

Il n'existe aucun moyen spécifique de paiement à part les frais liés au compte bancaire personnel du client.

Conditions selon lesquelles les frais susmentionnés liés à l'accord de crédit peuvent être modifiées

Le montant de ces frais est susceptible d'être modifié par nos soins. Nous sommes également autorisés à ajuster le taux d'intérêt applicable. Nous vous informerons de toute modification avant qu'elle ne soit effective.

Frais en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, une mise en demeure est envoyée, assortie d'un délai de paiement de 10 jours. Nous vous facturons à ce titre des frais de dossier de 20 €. Si vous ne procédez pas au remboursement intégral dans ce délai, nous enverrons deux autres mises en demeure, toutes deux assorties d'un délai de paiement de 10 jours. Dans le cas où un client a choisi de souscrire des services accessoires, nous facturons la deuxième mise en demeure de 20 € et la troisième de 20 €. Des intérêts de retard (500 points de base au-dessus des intérêts de base) sont payables en cas de retard de paiement, jusqu'à ce que le remboursement ait été entièrement effectué.

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous retirer de l'accord de crédit

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la date où vous avez accepté de conclure le Mini-Crédit (Article L121-29 du Code de la consommation).

Remboursement anticipé

Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel du crédit.

Oui, vous avez le droit de procéder au remboursement anticipé du crédit. Toutefois, cela ne vous donnera droit à aucune compensation pour remboursement anticipé.

Consultation d'une base de données

Le prêteur doit vous informer immédiatement et sans frais du résultat de la consultation d'une base de données si une demande de crédit est rejetée en se fondant sur une telle consultation.

Nous vous informerons d'un éventuel rejet de votre demande sur la base d'informations fournies par la Banque de France (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers, FICP), ou tout autre fournisseur professionnel d'historique de crédit actif en France, avec lequel Cashper a signé un accord. Aucun coût ne sera facturé à ce titre.

Droit à un projet de contrat de crédit

Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique

Oui, vous avez ce droit, à titre gratuit.

pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.

Délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations pré-contractuelles

Cette information vous est fournie sous réserve de changements possibles. Si cette information n'est plus correcte au moment de votre demande, nous vous enverrons l'information mise à jour, après quoi nous traiterons votre demande.

5. Informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers

a) relatives au prêteur

Prêteur

Novum Bank Limited

Adresse

4^e étage, immeuble Global Capital, rue Testaferrata, Ta' Xbiex

Numéro de téléphone

+356 23395 000

Adresse e-mail

info@novumbankgroup.com

Adresse Internet

www.novumbankgroup.com

Enregistrement

Nous sommes inscrits au Registre des sociétés de Malte sous le numéro C 46625.

Autorité de surveillance

Novum Bank Limited est une banque agréée et réglementée par l'Autorité des services financiers de Malte (MFSA) et son activité consiste à fournir des micro-crédits sous la marque / l'appellation commerciale Cashper. En France, certaines obligations de la banque dans le cadre de son offre de prêts de micro-crédit sont supervisées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

b) relatives au contrat de crédit

Exercice du droit de rétractation

Dans les quatorze jours calendaires à partir de la date d'entrée en vigueur du micro-crédit, vous avez le droit de révoquer le contrat, par écrit et à titre gratuit, en envoyant le bordereau de rétractation détachable se trouvant à la fin des Termes et Conditions des Services Supplémentaires dûment rempli et signé. L'envoi doit se faire par courrier avec accusé de réception ET être doublé de l'envoi d'un courrier électronique.

Législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit :

Le droit maltais, en particulier la législation portant sur l'agrément bancaire. Le cas échéant, le droit français est concerné, principalement en matière de protection des consommateurs.

Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente :

Le contrat est régi par le droit maltais, sous réserve des dispositions impératives du droit français. En cas de litige, compétence est donnée aux tribunaux français.

Régime linguistique :

Les informations requises et les termes du contrat seront fournis en français. Sauf demande expresse du demandeur, nous entendons communiquer en français au cours de la période de validité de l'accord de crédit.

c) relatives au recours

Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et

Vous pouvez nous transmettre vos commentaires par écrit, par téléphone ou par courrier électronique par l'intermédiaire de notre centre de

de recours, et modalités d'accès à ces procédures

services. Si ces contacts ne répondent pas à vos attentes, vous avez la possibilité de soumettre une réclamation écrite par envoi d'un courrier électronique à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou d'écrire une lettre à notre maison-mère, Novum Bank Ltd., 4th Floor, Global Capital Building, Testaferrata Street, Ta' Xbiex.

Si la réponse de Novum ou le traitement de votre réclamation ne vous donnent pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation au Responsable du traitement des réclamations clients de l'Autorité des services financiers de Malte par courrier électronique (consumerinfo@mfsa.com.mt) ou par voie postale (Consumer Complaints Manager, Malta Financial Services Authority, Notabile Road, Attard, BKR 3000, Malte). Numéros de téléphone : 8007 4924, 00356 21441155, ou www.mymoneybox.mfsa.com.mt